

Démarche	: Demande de visa exceptionnel pour la diffusion d'un spectacle vivant ou d'une manifestation culturelle
Organisme	: Direction du Cinéma, Service de la diffusion en salles

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Ce formulaire vous permet d'envoyer au CNC une demande de visa exceptionnel pour la diffusion d'une œuvre ou d'un document consistant dans la captation d'un spectacle vivant ou d'une manifestation culturelle, y compris lorsque cette captation donne lieu à une retransmission en direct ou en léger différé du spectacle ou de la manifestation.

Le visa est délivré pour un nombre illimité de séances et, sauf dans le cas des séances scolaires, pour une durée n'excédant pas cinq ans suivant sa date de délivrance.

Dans le cas où l'œuvre ou le document comprend d'autres images que celles du spectacle ou de la manifestation, ces images ne représentent pas plus de 10 % de la durée totale de l'œuvre ou du document, à l'exception le cas échéant de celles diffusées pendant l'entracte.

La demande de visa exceptionnel doit être adressée via ce formulaire au moins deux semaines avant la date prévue pour la première représentation publique de l'œuvre ou du document.

Avant toute projection, il convient de s'assurer de l'accord de l'ayant droit.

Pour toute question ou renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à : [visa.exceptionnel@cnc.fr](mailto:visa.exceptionnel@cnc.fr).

### 1- Identité du demandeur

#### Civilité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Monsieur

Madame

#### Prénom

#### Nom

# Demande de visa exceptionnel pour la diffusion d'un spectacle vivant ou d'une manifestation culturelle

Faites-vous cette demande en tant que

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Distributeur

Producteur

Ayant-droit

Organisateur des projections (exploitant, festival...)

## Raison sociale

Si la demande est formulée pour le compte d'une personne morale, il est impératif de compléter ce champ.

## Numéro SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

## Adresse postale

## Téléphone du contact

## Email du contact

## 2. Renseignements sur l'œuvre consistant dans la captation d'un spectacle vivant ou d'une manifestation culturelle

### Titre de l'œuvre

### Titre original

Ne compléter que pour les œuvres étrangères.

### Réalisateur / réalisatrice

#### Prénom et NOM du réalisateur ou de la réalisatrice

Prénom(s) en minuscule et NOM(S) en majuscule.

#### Prénom et NOM du réalisateur ou de la réalisatrice

Prénom(s) en minuscule et NOM(S) en majuscule.

# Demande de visa exceptionnel pour la diffusion d'un spectacle vivant ou d'une manifestation culturelle

## Prénom et NOM du réalisateur ou de la réalisatrice

Prénom(s) en minuscule et NOM(S) en majuscule.

## Prénom et NOM du metteur en scène

## Distributeur de l'œuvre

Si l'œuvre n'a pas de distributeur, veuillez indiquer le producteur ou l'ayant droit ou l'entité agissant en tant que distributeur.

Si vous connaissez le code distributeur, vous pouvez l'indiquer dans ce champ.

## Numéro d'immatriculation au RCA de l'œuvre

## Nationalité de l'œuvre

Si l'œuvre est franco-étrangère, indiquer "FRANCE" dans la nationalité.

## Genre de l'œuvre

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Ballet
- Concert
- Opéra
- Pièce de théâtre
- Spectacle
- Conférence

## Date(s) et lieu(x) de la captation

Par exemple : Captation enregistrée le JJ/MM/AAAA à "LIEU"

## Durée de l'œuvre (en minutes)

Cette durée comprend la captation du spectacle et les éventuelles images additionnelles (le ou les entractes ne sont pas compris dans cette durée).

**Dans le cas où l'œuvre comprend d'autres images que celles du spectacle ou de la manifestation, ces images ne doivent pas représenter plus de 10 % de la durée totale de l'œuvre, à l'exception le cas échéant de celles diffusées pendant l'entracte.**

**Durée des images autres que celles faisant l'objet de la captation (en minutes), à l'exception le cas échéant de celles diffusées pendant l'entracte**

Il s'agit de la durée des images additionnelles, hors entracte.

## Durée de ou des entractes (en minutes)

# Demande de visa exceptionnel pour la diffusion d'un spectacle vivant ou d'une manifestation culturelle

## Version

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Version originale (VO)

Version française (VF)

Version doublée (VD)

## Synopsis ou présentation détaillée de l'œuvre

## Date de première projection prévue

## 3. Classification de l'œuvre

### Mesures de restrictions prononcées dans les autres pays

#### Pays

#### Mesure de restriction

#### Pays

#### Mesure de restriction

#### Pays

#### Mesure de restriction

### Classification déterminée par le demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Tous publics

Interdiction au moins de 12 ans

Interdiction au moins de 16 ans

Interdiction au moins de 18 ans

### Avertissement

La mesure de classification peut être accompagnée d'un avertissement destiné à l'information du spectateur sur le contenu ou certaines des particularités de l'œuvre.